

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Tombé

N° CS22

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE 5

À l'alinéa 16, après la deuxième occurrence du mot :

« des »,

insérer le mot :

« violences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.